Vol. XV. | Saint-Boniface, Manitoba, 5 Aout 1886 | No. 42.

ABONNEMENTS:

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

Le Lilas.

Sur le bord du sentier bordé d'un frais buisson,
Une fleur de lilas penche sa tête lasse...
La brise et les oiseaux, qui volent dans l'espace,
Viennent y parfumer leur aile et leur chanson.

Soudain, cheveux au vent, un enfant mutin passe
Courant et voltigeant après un papillon,....
Bientôt il voit la fleur, s'en approche, la casse.....
Et la branche a perdu son parfum, son rayon.

Le lilas, c'est pour nous le printemps, la jeunesse
Avec tout son arôme et toute son ivresse
Que Dieu dans sa bonté met sur notre chemin;

Mais, un jour, le sort passe au sentier de la vie,
Il aperçoit la fleur dont notre âme est ravie,
Et, sourd à nos sanglots, l'emporte dans sa main.

W. CHAPMAN.

LE PLAISIR.

Malheur au jeune homme qui se laisse séduire par l'attrait de la volupté, et dont l'âme court après le plaisir, comme le papillon voltige autour de la lumière dont la flamme l'attire. Elle y laissera ses ailes; après quoi, ne pouvant plus voler ni se poser sur ces belles et saintes pensées qui fleurissent aux lieux où Dieu habite avec ses anges, elle rampera comme le ver, se traînant paresseusement sur les pensées et les espérances de la terre.

Le plaisir frappe à la porte du cœur, mais il n'y entre jamais. Il fait du bruit et prend ses ébats autour de l'âme dont les abords lui sont accessibles; mais jamais il ne pénétra dans le sanctuaire intime où se réfugient ces pures et saintes joies que ne déchire point l'épée aiguë du remords, et où s'accomplissent, loin du regard des hommes, sous les yeux de Dieu et de ses anges, les ineffables mystères du bonheur. C'est pour cela que le cœur est plus vide et plus affamé après la jouissance qu'il ne l'était auparavant, Comment le plaisir pourrait-il le remplir et le rassasier? L'homme ne se nourrit que de ce qu'il introduit dans son être pour se l'assimiler; et jamais, quoi qu'il fasse, il ne pourra donner accès au plaisir dans son cœur, parce qu'il faut à celui-ci des aliments moins grossiers, accoutumé qu'il est à se nourrir de Dieu, de sa vérité et de son amour.

Les sens sont l'organe du plaisir; l'âme est celui de la joie et du bonheur. Le plaisir agite et disperse les sens, et fait effort pour y attirer l'âme, où il lui est défendu d'entrer. Il n'est sorte de séductions ou d'artifices qu'il n'emploie pour arriver à son but; et si l'âme, cédant à l'attrait qu'il lui propose, sort du sanctuaire où Dieu l'a placée pour qu'elle y habite dans le calme et le repos, il la répand dans les sens, et l'y dissout ou l'y noie.

Avez-vous jamais bien réfléchi sur la nature et les effets du plaisir? Avez-vous essayé quelquefois d'en analyser les éléments, ou d'en étudier en quelque sorte l'hoistoire? Cette histoire la voici en peu de mots: On l'attend ou on le désire avec inquiétude et anxiété; on en jouit à la hâte, comme si l'on voulait se débarrasser d'un fardeau, ou comme si l'on sentait pressé de sortir d'une position gênante et forcée; puis à peine l'a-t-on goûté qu'on en sent l'amertume, et qu'on regrette d'avoir approché de ses lèvres la coupe de ses jouissances empoisonnées. Resserré entre l'angoisse et le remords, le moment de satisfaction qu'il procure est si prompt, si fugitif, que l'esprit ne peut le saisair. La neige fond moins vite sous les chauds rayons d'un soleil d'été, que le plaisir ne se dissipe sous le feu des ardentes convoitises du cœur humain. De ces jouissances que vous avez si ardemment désirées, et qui ont glissé si rapidement sur la surface de votre âme, il ne vous reste qu'une chose: le remords; de même qu'il ne reste, de la fleur qui s'est flétrie entre vos doigts, que l'épine!

Oh! que vous paierez cher la courte satisfaction que vous vous êtes donnée! Le remords restera enfoncé dans votre cœur comme le trait dans la plaie: il vous déchirera, il vous fera souffrir d'atroces douleurs. Vous vous tournerez de tous les côtés pour y chercher du repos, et vous n'en trouverez nulle part. Votre pauvre cœur, blessé et tout saignant, ne saura plus où se poser; et vous vous étonnerez vous-même qu'une aussi courte jouissance ait pu vous laisser d'aussi longues douleurs, et qu'un plaisir aussi fugitif puisse être la cause de regrets aussi persistants. Que si vous n'éprouvez pas ces tortures, qui annoncent au moins un reste de vie dans celui qui les souffre, vous n'échapperez point à ces ennuis, à cette torpeur, à cet engourdissement de toutes les puissances de l'âme, indice trop certain du vide immense que les plaisirs ont creusé dans le cœur, et du coup mortel qu'ils lui ont porté. Car, à tout prendre, mieux vaut encore l'agonie que la mort, mieux vaut l'agitation d'un cœur qui se débat et s'efforce de retenir la dernière étincelle de vie qui lui reste, que le triste repos du tombeau.

N'avez-vous jamais pensé non plus quelle insigne lâcheté c'est pour l'homme d'étendre mollement son âme dans la jouissance comme sur un lit, et de l'y laisser sommeiller dans l'oubli de ses devoirs les plus sacrés et de ses plus nobles prérogatives? Car enfin il doit pourtant y avoir une diférence entre l'homme qui mange le pain des anges, et l'animal qui broute l'herbe des champs. Savez-vous que vous être un peu moins seulement que les anges, que Dieu vous a couronné de gloire et d'honneur, et qu'il vous à établi sur les œuvres de ses mains? Voudriez-vous, méconnaissant votre origine et votre dignité, abaisser votre nature jusqu'à celle de la brute, et devenir à la face de Dieu comme une bête de somme qui n'a point d'intelligence? Ce qui distingue l'homme de l'animal, c'est le devoir: le premier obéit à un devoir, le second cède à un attrait ou recherche une jouissance; et toutes les fois que dans vos actions vous vous laissez entraîner à la poursuite d'un plaisir qui vous séduit, vous renoncez à votre dignité de créature intelligente, vous déposez la couronne de gloire dont Dieu a couronné votre front, et vous vous mêlez en quelque sorte à la foule des animaux dont les yeux sont fixés vers la terre.

Hélas! l'attrait des plaisirs égare tous les jours bien des âmes qui portaient en elles le germe des plus précieuses vertus et des plus nobles qualités. Le plaisir ôte à la volonté toute son énergie, à l'intelligence sa vigueur et sa clarté, au cœur sa fraîcheur et sa grâce, au caractère sa constance et sa virilité; il rend les sens nonchalants et paresseux, et bientôt il réduit toutes les facultés à une langueur désespérée, et à une irrémédiable impuissance.

Voilà ce que votre raison sérieusement consultée vous apprendra sur le plaisir. Voici maintenant ce que vous dira la foi, si vous l'interrogez avec un vrai désir d'être éclairé. Elle vous dira que l'amour effréné du plaisir anéantit la rédemption du Christ, et est comme une amère dérision de sa passion, de sa croix et de sa mort. Prenez la vie du Rédempteur, sa doctrine, ses préceptes, ses conseils, ses actions et ses paroles; pressez-les dans tous les sens, et vous n'en tirerez pas autre chose que le sacrifice, l'abnégation et la charité. Passer sa vie, comme le font malheureusement tant d'hommes, dans la poursuite des jouissances de la terre et dans la recherche immodérée de soi-même, c'est jouer en quelque manière au pied de la croix du Christ; c'est danser sur sa tombe; c'est accuser l'Évangile de mensonge, et en déchirer une à une les pages inspirées.

C'est d'ailleurs une erreur, ou plutôt une folie, que de penser qu'on peut se trouver en se recherchant hors de Dieu. Je n'en veux pour preuve que cette perpétuelle agitation, cet inutile empressement avec lequel les homme du monde courent d'un plaisir à l'autre; cette lassitude et cette défaillance qui s'emparent d'eux lorsque après de longs circuits ils se voient plus éloignés encore du but qu'ils ne l'étaient au commencement; cet accroissement de désirs que la jouissance irrite ou éveille, au lieu de les apaiser et de les remplir; cette indigence d'esprit, cette pénurie de cœur qui augmente à mesure qu'ils s'accordent de nouvelles jouissances. Le cœur qui se nourrit de plaisirs ne dit jamais: C'est assez! Il se dégoûte sans se rassasier; et, poussé par je ne sais quel aveuglement fatal, il cherche une distraction à ses tristes ennuis dans les choses mêmes qui les ont causés, semblable à ces malades que l'ardeur de la fièvre dévore, et dont la soif augmente à mesure qu'ils boivent davantage. C'est que Dieu nous a fait pour lui; et il a tellement conformé notre cœur à la destination qu'il voulait lui donner, qu'il s'agite et s'inquiète comme nécessairement jusqu'à ce qu'il ait atteint la fin qui l'attire et l'entraîne.

Interrogez ces pauvres esclaves du monde, qui cachent sous les apparences du plaisir et du bonheur les noirs soucis et les incessantes sollicitudes qui les assiégent; allez au fond de leur vie, dont la surface est si polie et si brillante, et vous y trouverez des abîmes de douleur. Otez de dessus leur âme ce fard et ce vernis trompeurs qu'ils renouvellent sans cesse, afin de se donner aux yeux du monde l'apparence de la joie, et vous y découvrirez les flétrissures du vice et l'empreinte ineffaçable des ennuis dont il est la source. Vous ne savez pas, jeune homme, et vous ne pouvez pas encore comprendre jusqu'à quelle point Dieu se venge de ceux qui l'abandonnent, et de quelle plénitudes de douleurs il comble l'âme qui se vide de lui. Ces repas somptueux où ils noient leur âme, ces fêtes splemdides où ils semblent vouloir boire d'un seul trait la coupe des plaisirs, ne les leur enviez pas; car vous ne savez pas combien il leur faut payer ensuite les courts moments d'ivresse qu'ils y ont passés.

Quand vous voyez un homme se presser ainsi de jouir, soyez sûr qu'il y a dans son âme quelque profond chagrin ou quelque ennui fatigant auquel il cherche une diversion. Quand vous le voyez s'appliquer en quelque sorte à oublier la vie, soyez sûr qu'il a quelque triste pensée ou quelque souvenir déchirant à oublier. S'il s'efforce de se perdre soi-même de vue, c'est qu'il est mal avec lui-même et qu'il à besoin de sortir de son cœur, comme un prisonnier sort de sa prison pour prendre un peu d'air et faire trêve au malaise dont il souffre. Ce ne sont pas les heureux, mais les ennuyés, qui vont demander au monde des consolations et de l'oubli. Ce ne sont pas ceux qui sont pleins déjà, mais ceux qui sont vides, qui vont ouvrir leurs âmes sous ces flots enivrants que le monde verse autour de lui. Les malheureux et les ennuyés font comme le malade: il cherche une diversion, des illusions et l'oubli; car il insuportable à l'homme de se trouver perpétuellement en présence d'un ennui morne et fatigant ou d'un remords amer et inquiet.

Rappelez-vous les véritables joies que vous avez goûtées; vous verrez que, loin de vous pousser hors de vous-même, elles vous y faisaient rentrer, au contraire. Vous sentiez le besoin d'être seul pour jouir en silence de tout le bonheur qui s'amassait dans votre âme; vous évitiez le regard importun des étrangers, et vous ne vouliez pour témoins des belles joies qui se levaient audessus de votre âme que ceux qui pouvaient les comprendre et les partager. Mais quand le péché a déposé au fond de votre consience une douleur ou un remord, vous avez senti à l'instant même un je ne sais quoi qui vous chassait hors de vous, et qui vous jetait comme à l'aventure sur tout ce qui distrait et dissipe. Il vous fallait alors le monde avec ses séductions, ses plaisirs, ses pompes, ses vanités et ses fêtes. Votre cœur, n'était plus en votre main, vous échappait à chaque instant pour courir comme un furieux après ces brillantes misères que le monde fait luire aux yeux de ceux qu'il veut tromper. Ce n'était pas trop alors de tous ses appâts pour vous attirer hors de votre cœur, et vous débarrasser de la triste société de ces ennuis qui vous dévoraient, et de ces remord qui vous rongaient.

Le monde n'est bon que pour ceux qui ont quelque chose à oublier: il est insupportable à ceux qui portent dans leur âme quelque-unes de ces saintes joies avec lesquelles on voudrait toujours s'entretenir, et qu'on craint de quitter, même pour un moment, de peur qu'elles ne s'envolent ou ne s'affaiblissent. C'est pour cela que les âmes qui se donnent à Dieu éprouvent un tel dégoût pour le monde et ses plaisirs. La piété leur donne une telle plénitude de contentement et de bonheur, qu'elles n'en sauraient plus contenir davantage. Une joie de plus ferait déborder cette eau vive qui jaillit perpétuellement en elles. Qu'iraient-elles chercher dans le monde? Rien ne leur manque: elles ont de quoi réjouir et sanctifier les autres, après s'être réjouies et sanctifiées elles-mêmes! C'est le sentiment de cette abondance et de cette plénitude qui faisait dire à David qu'*un jour passé dans la maison du Seigneur vaut mieux que mille jours passés ailleurs*. Ces grandes et saintes joies qui tombent du ciel dans l'âme, pures et limpides comme la source d'où elles coulent, ôtent à jamais le goût de ces plaisirs factices qui, semblables à des eaux stagnantes et terreuses, ne peuvent ni désaltérer ni purifier le cœur, mais le souillent, au contraire, et le corrompent.

Aimez Dieu, et le monde vous deviendra insipide; pratiquez la vertu, faites le bien, et toutes ces misères auxquelles le monde attache une si grande importance auront bientôt perdu tout attrait pour vous; car il n'y a que les intelligences vides et les cœurs épuisés qui aillent se nourrir de ces restes de bonheur que le monde jette avec dédain à ses esclaves et à ses mendiants.

CHARLES SAINTE-FOI.

Le Manitoba.

Jeudi, 5 Aout 1886.

L'INDUSTRIE LAITIERE.

Le Département de l'Agriculture a prouvé une fois de plus, que rien de ce qui concernait le développement des ressources de la province ne lui était indifférent. Il s'est assuré pour la présente saison les services de M. J. M. Barré un expert, dans l'industrie laitière, pour démontrer à notre population, l'avantage qu'elle peut en retirer. Nous sommes heureux de constater que les conférences de M. Barré ne seront pas inefficaces et qu'il a réussi à prouver aux cultivateurs les revenus qu'ils peuvent retirer de cette industrie. Nous sommes convaincus que l'an prochain il s'établira des beurreries et des fromageries dans tous les endroits où il y aura possibilité, et avant longtemps Manitoba pourra lutter avantageusement avec toutes les autres provinces et pour la quantité et la qualité de ses beurres et fromages.

Nous sommes des mieux favorisés pour produire des articles supérieurs, nos pâturages sont excellents et très abondants. La durée et la rigueur de nos hivers ne peuvent être un obstacle sérieux. vû l'abondance et le bon marché de nos fourrages. Et puis quels profits feraient nos cultivateurs ! Il y a toujours un marché ouvert pour ces articles, et il n'y a pas à craindre les baisses. La Grande-Bretagne seule, importe annuellement pour $54,800 000 de beurre, dont $1,706,-817 seulement vient du Canada, ou 3 pour cent, et pour $22,110.000 de fromage dont $6,451,870 proviennent du Canada. L'on voit d'après ces chiffres que nous n'avons pas à redouter l'encombrement de nos marchés naturels.

Outre la qualité des beurres et des fromages manufacturés dans ces établissements, quelle somme de travail pénible est épargnée aux ménagères. Tous ceux qui ont vécu à la campagne savent ce que demande de fatigues et de soucis, l'entretien d'une laiterie un peu considérable ; toutes ces fatigues seraient épargnées et les produits seraient supérieurs. Voilà n'est-ce pas qui mérite considération.

Nous sommes heureux de constater qu'une association est à se former dans l'intérêt de l'industrie laitière. La nouvelle société doit tenir des séances lors de l'exposition provinciale, à la fin de septembre, et nul doute qu'elle aura plein et entier succès.

ENCORE "LA VERITE."

Sous ce titre, nous trouvons dans *Le Courrier du Canada* une seconde lettre de M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, Man., à l'adresse de *La Vérité*.

Il faut espérer que M Tardivel finira par reconnaître qu'il a mal compris la question de l'émigration canadienne-française au Nord-Ouest.

Nous reproduisons *in extenso* :

Je trouve dans le numéro de *La Vérité* d'hier (24 juillet) la réponse à ma lettre parue dans le *Courrier du Canada* ; réponse que l'on nous promettait depuis trois semaines. Après trois semaines de travail *La Vérité* a accouché.......d'un apologue dans lequel M. Tardivel se transforme en balle de caoutchouc bien durcie, sur laquelle tout le monde serait appelé à cogner. Nous ne contredirons pas M. Tardivel là dessus ; cette pauvre balle a fait tant de bonds et reçu tant de taloches sous lesquelles elle a tant de fois rebondi que naturellement elle doit s'attendre à rebondir sous d'autres mains que la mienne.

Nous n'avons jamais prétendu entamer une discussion avec ce journal. Il nous était impossible de laisser passer sans protestation les idées de son rédacteur sur la colonisation du Nord-Ouest ; nous avons donc protesté et notre protestation a été, quoiqu'en dise M. Tardivel, une réfutation complète de ses prétendus arguments ; c'est tout ce que nous voulions. Nous avions le droit de faire entendre cette protestation et c'était notre devoir ; nous nous en tiendrons là. D'autres pourront ramasser la balle et lui administrer de nouvelles raclées ; nous n'avons aucune objection à cela, et comme c'est dans les attributions d'une balle de rebondir et de rebondir encore, elle rebondira jusqu'à ce qu'elle finisse par aller se perdre dans quelque coin.

Quant à la question de la colonisatian, la voici, pour nous, débarassée de tout le fatras dont on a voulu l'entourer : Les Canadiens émigrent malgré tout ce qu'on a pu faire aujourd'hui pour les garder dans la province de Québec, malgré M. le rédacteur de *La Vérité* et malgré la grande panacée qu'il offre comme remède infaillible au mal : les cercles agricoles. Les Cercles agricoles ne pourront donner *tout seuls* aux familles canadiennes pauvres les moyens d'etablir, dans la province de Québec, les jeunes gens qui cherchent à se faire un avenir et des avantages dont ils puissent jouir de leur vivant. Le Manitoba et le Nord-Ouest leur offrent des avantages que tout le monde connait aujourd'hui, et les Canadiens continueront d'aller chaque année prendre leur part des ces avantages : ils iront s'emparer de ces terres fertiles de la Rivière Rouge et de la Saskatchewan, ils formeront là-bas des groupes prospères qui auront leur large part d'influence dans les affaires du pays, et grâce à la force d'expansion de la race canadienne ils viendront un jour à avoir la prépondérance là bas et Manitoba dans un avenir relativement peu éloigné sera devenu une province canadienne-française. M. Tardivel n'empêchera pas cela nous en sommes persuadé : il continuera à remplir les colonnes de sa feuille de ses idées, qui ne seront acceptées que par un bien petit nombre qui ne le connaissent pas.

C'est n'est pas avec des miettes, dit-il, que l'on fera des merveilles au Nord-Ouest. Les miettes de cette sorte font des merveilles partout ; il nous parle de dizaines de familles par année qui vont au Nord-Ouest. Ce sont des centaines et des centaines de familles qui chaque année quittent la province, et une partie seulement de ces familles fera marcher rapidement l'œuvre de la colonisation chez nous si on nous les adresse, comme nous sommes convaincu que le feront les amis de notre race.

Les miettes dont parle avec dédain M. Tardivel ont formé déjà une vingtaine de paroisses à Manitoba, et cela en dix ans. Nous ne demandons pas de *miettes* plus précieuses, nous les recueillerons avec avidité et nous les conserverons avec bonheur. Il revient encore sur l'argument qu'il prétend tirer de l'écrit de Mgr Taché la "Situation" : la pudeur devrait empêcher M. Tardivel d'invoquer le témoignage de nos évêques ; à bon entendeur cela doit suffire.

Quand je lui dis qu'à Manitoba et à Saint-Albert nous avons une organisation religieuse qui ne le cède en rien à celle de la province de Québec, je parle avec connaissance de cause, et je n'affirme que la pure vérité. Et si Monseigneur Grandin, le Père Lacombe et moi, sollicitons des secours dans la province de Québec pour relever les ruines qui se sont accumulées pendant les événements douloureux de l'an dernier, si les évêques de la province ordonnent chaque année des quêtes pour les écoles sauvages du Nord-Ouest. Cela ne prouve pas que nos établissements canadiens souffrent sous le rapport religieux. Oui, nous avons besoin de secours pour relever les missions sauvages ruinées pendant les troubles ; nous avons besoin d'aide pour les écoles sauvages. Cela n'empêche pas nos Canadiens-français de trouver là-bas un clergé dévoué, et tous les secours religieux dont ils ont besoin.

M. Tardivel n'a pas charge d'âmes, ce n'est pas à lui que la mission de paître les agneaux a été donnée ; qu'il se repose de ce soin sur les évêques, ils savent remplir cette mission mieux que lui. Qu'il soit sans inquiétude là-dessus.

Dans un entrefilet sur " la grande loge du Canada " M. le rédacteur de *La Vérité* dit, en parlant des francs-maçons canadiens : "Il y a d'autres canadiens de la même trempe : Si quelqu'un veut les prendre pour coloniser le Nord-Ouest, qu'il les prenne." Nous ne voulons pas de ces gens-là ; mais des gens à idées fixes comme M. le rédacteur de *La Vérité*, tout en voulant le bien, nous ferait du mal comme ceux qu'il veut nous envoyer. Le rédacteur de *La Vérité* s'est fourré dans une mauvaise passe en traitant cette question de la colonisation du Nord-Ouest comme il l'a fait ; tant pis pour lui.

J. A. M. JOLYS, ptre.

LE RECENSEMENT.

Les personnes dont les noms suivent ont été nommées pour faire le recensement dans le comté de Provencher :

Commissaire, J. E. Têtu.

Enumérateurs ; Emerson, W.W.Unsworth ;
Mun. de Franklin, G. L. Irwin ;
Mun. de Montcalm, A. Beaubien ;
Mun. d'Youville, Capt. Thibault ;
Mun. de Morris, Thos. Tennant ;
Ville de Morris, Fred. Gow ;
Mun. de Carillon, P. Chénard ;
Mun. de Ste. Anne, A. Desautels ;
Mun. de DeSalaberry, P. A. Taschereau ;
Ville et Mun. de St. Boniface, Paul Royal ;
Mun. de Cartier, P. G. Cloutier ;
Mun. de Taché, E. Martel ;
Mun. de LaBroquerie et St. Norbert, J. W. Lachambre ;

NOTES HISTORIQUES.

De 1816 à 1818.

(Suite.)

M. Gale, dans une lettre en date du 1er mai 1818, à Monseigneur Plessis, lui parle des craintes que plusieurs des souscripteurs entretiennent au sujet de l'emploi de l'argent pour les missions.

" Plusieurs Canadiens, dit-il, sont froissés d'apprendre qu'une partie de la somme souscrite pour la mission de la Rivière Rouge doit être employée pour la mission passagère du Fort William.

" Ils craignent que la compagnie du Nord-Ouest qui n'a pas intérêt à voir la paix se rétablir dans le pays, s'efforce de contre-carrer en quelque manière les effets de la mission. Peut-être ces craintes sont-elles futiles ; supposent-elles à la compagnie plus de malice qu'elle n'en a ? J'aimerais à le supposer."

Soit que cette rumeur, de la division de l'argent fut une fausse rumeur, ou bien que le mécontentement manifesté par les souscripteurs eut modifié la détermination de l'évêque de Québec, le fait est que la somme ne fut point divisée et qu'elle fût toute affectée au soutien de la mission de la Rivière Rouge. (1.)

Dans une circulaire adressée à tous les curés au commencement d'avril pour leur recommander de presser leurs paroissiens de se montrer généreux dans la souscription en faveur des missions, Mgr fait connaître officiellement le choix qu'il vient de faire de M. Provencher et de M. Dumoulin pour être à la tête de cette œuvre importante et difficile. Il joignait à sa circulaire le document suivant :

(1.) NOTE.—D'après tous les documents authentiques de cette époque, en manuscrits, ou imprimés, il ne peut rester aucun doute sur les dispositions non-seulement peu favorables, mais même hostiles de la compagnie du Nord-Ouest à l'établissement d'une mission stable à la Rivière Rouge. Toutes les dépositions faites sous serment par les temoins cités devant les tribunaux du Canada après la malheureuse affaire du 19 juin, nous montrent qu'évidemment cette compagnie voulait la destruction complète de la colonie, qu'elle avait pris les moyens de l'opérer, et qu'elle voulait l'empêcher de se relever ; que, par conséquent, c'était contrairement à ses vues que des missionnaires allaient fonder une mission dont l'un des premiers effets serait de fortifier le courage des gens et de rétablir la colonie. Si la compagnie du Nord-Ouest ne put pas décemment empêcher ce plan soutenu et patronné par trop de personnages éminents et puissants, au moins elle ne voulut pas l'encourager de ses propres deniers, c'est pourquoi elle refusa de prendre part à la souscription. Si ses agents par la suite, se montrèrent polis et courtois envers les missionnaires, on peut croire que ce fut plus par politique que par dévouement à une sainte cause.

JOSEPH OCTAVE PLESSIS,
par la grâce de Dieu et du Saint-Siége Apostolique Evêque de l'église catholique de Québec, etc.

A tous ceux qui les présentes verront.

Savoir faisons que par un effet du désir longtemps entretenu de procurer aux nations sauvages de la partie de l'Amérique Septentrionale située au Nord et à l'Ouest des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, la connaissance de l'évangile comme le plus puissant moyen de hâter leur civilisation, et encouragés à cette fin importante par le désir et le zèle de Son Excellence Sir John Sherbrooke, gouverneur en chef de ces provinces au nom de Sa Majesté Britannique, nous avons nommé et appointé Messieurs Joseph Norbert Provencher et Joseph Sévère Nicolas Dumoulin tous deux prêtres de notre diocèse, à l'effet de se transporter en qualité de missionnaires dans la dite partie de l'Amérique Septentrionale située au Nord et à l'Ouest des dites deux provinces du Haut et du Bas-Canada, les avons revêtus de tous les pouvoirs spirituels qui leur sont nécessaires pour remplir leur mission, et avons déterminé que leur principale résidence serait sur la Rivière Rouge, près du Lac Winnipeg. C'est pourquoi nous exhortons en notre Seigneur tous les chrétiens, de quelque dénomination qu'ils soient, qui auront occasion de rencontrer les dits missionnaires de ne leur porter aucune nuisance et de ne mettre nul obstacle à l'accomplissement de leur mission, mais de leur rendre le respect dû à leur caractère et de se montrer dociles aux paroles de paix qu'ils ont ordre de porter dans ces régions lointaines ; persuadés que, de leur côté, ils ne prendront aucune part aux intérêts politiques qui peuvent diversement affecter certains esprits, et que leur unique objet sera toujours de travailler au maintien de la concorde entre les frères et à la sanctification des âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ.

(A Continuer.)

PERSONNEL.

C'est avec un vif sentiment de plaisir que nous saluons le retour au milieu de nous de M. James E. P. Prendergast, M.P.P., et de son épouse. Il sont arrivés mardi matin après un très-heureux voyage *viâ* Owen Sound.

Les nouveaux époux voudront bien accepter nos meilleurs souhaits de bonheur.

L'hon. M. LaRivière sera probablement de retour le 15 de ce mois.

Melle Royal est parti, lundi soir, pour Montréal. Son père, l'hon. M. Royal, est revenu ce matin de Port-Arthur, où il était allé la reconduire.

Madame P. Gosselin, de cette ville, est de retour d'un voyage dans sa famille à Lévis, Qué., Melle Lemieux, une de ses sœurs est venue avec elle.

Melle Marie-Louise Levrault est revenue samedi d'une promenade de quelques mois en province de Québec.

M. F. X. Bessette est de retour depuis dimanche d'un voyage à Montréal.

M. le Dr Lambert est revenu ce matin du lac et de la rivière la Pluie.

M. M. J. Charbonneau, I. C., est parti lundi pour Prince-Albert. Il doit explorer la branche nord de la rivière Saskatchewan.

MM. P. Turenne, A. Boily, L. Chabot, E. Lavallée et J. Robidoux sont au nombre des hommes que M. Charbonneau a amenés pour travailler avec lui.

M. Roger Marion parti depuis le 5 juillet pour assister M. MacPherson dans la paie de l'indemnité aux Sauvages du traité No. 3, est revenu samedi.

—L'hon. M. Norquay et Madame Norquay sont allés faire un voyage dans la Colombie jusque sur les bords du Pacifique.

M. W. R. Nursey, auditeur provincial, s'est embarqué pour un voyage de quelques semaines en Angleterre.

L'hon. M. White, ministre de l'intérieur, est actuellement à Winnipeg de retour d'un voyage à la Colombie-Anglaise. Il devra partir demain soir pour Ottawa.

Les commissaires d'écoles de Gauthier, Man., ont retenu les services de Melle Blanche Delorimier pour la prochaine année scolaire.

Le Rév. Père Madore, O.M.I., est toujours à Sainte-Marie de Winnipeg. Nous regrettons beaucoup d'avoir à noter que sa condition ne s'améliore pas.

MM. Mongenais et de Bellefeuille, après avoir visité les terrains de la Montagne de Bois où ils doivent établir un ranche, ont laissé Saint-Boniface pour retourner en province de Québec. Ce qu'ils ont vu de Manitoba et du Nord-Ouest leur a laissé l'impression la plus favorable.

Mlle Mongenais qui a été en visite pour quelques jours chez l'hon. M. Royal est retourné avec son père.

M. l'abbé Houle, vicaire à Verchère, Qué., est arrivé ici jeudi dernier. Il est en promenade chez une de ses sœurs qui demeure à Saint-Norbert.

Nous sommes heureux d'apprendre que Sa Grandeur Mgr Taché qui, ces jours derniers, s'était sentie assez gravement indisposée et vue obligée de se retirer chez les RR. SS. de la Charité, à l'Hôpital-Général de Montréal, est complètement rétablie. Mgr l'Archevêque ainsi que MM. les abbés Dugast, Cloutier, Jolys et Jutras sont attendus demain ou après demain à Saint-Boniface.

Nouvelles Religieuses.

—Le service anniversaire du regretté Père Tissot, a eu lieu mardi matin, à la cathédrale. Le Rév. Père Lecomte officiait assisté des RR. PP. Cahill et Dummaut.

—M. l'abbé Pauzé, professeur au Collège de l'Assomption, Qué., est à l'archevêché depuis jeudi dernier. Il vient pour assister à la profession religieuse d'une de ses sœurs qui prononcera ses vœux perpétuels au couvent des RR. SS. des SS. NN. de Jésus-Marie à Winnipeg aussitôt que Mgr l'Archevêque sera de retour.

—Le Rév. Père Dummaut, O.M.I., est arrivé de France samedi. Comme le Rév. Père se destine aux missions du diocèse de Saint-Albert, il attend à Winnipeg, le retour de Mgr Grandin qui doit le conduire sur le champ de ses travaux.

—La retraite annuelle au couvent des RR. SS. de la Charité, de cette ville, est commencée depuis hier et se continuera jusqu'au 13 courant. L'infatigable et tout dévoué Père Lecomte est le prédicateur de cette retraite.

—La retraite annuelle des prêtres séculiers de l'archidiocèse est commencée dimanche soir au Collège de Saint-Boniface et finira samedi matin. Le Rév. Père Freuch, S. J., en est le prédicateur.

Nous donnons ci-après les noms de ceux qui suivent les exercices de cette retraite : MM. A. Dugas, curé, J. Messier, vicaire et J. René, de l'archevêché ; M. A. Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, de Winnipeg, M. l'abbé Ritchot, curé de Saint-Norbert ; M. l'abbé A. Giroux, curé de Sainte-Anne ; M. l'abbé J. D. Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste ; M. l'abbé Samoisette, curé de Sainte-Agathe ; M. l'abbé T. Bitsche, curé de Saint-Léon ; M. l'abbé N. Pelletier, curé de Saint-Joseph ; M. l'abbé Kavanagh, curé de Saint-François-Xavier ; M. l'abbé Robillard, curé de Brandon ; M. l'abbé J. Dufresne, curé de Notre-Dame de Lorette ; M. l'abbé Fortier, curé de Saint-Eustache ; M. l'abbé Campeau, curé de Saint-Alphonse ; M. l'abbé Graton, curé de Régina, et M. l'abbé Pelletier, curé de Saint-Pierre.

TEMOIGNAGE D'ESTIME.

M. E. H. St. Denis, du Département de l'Agriculture et des Statistiques d'Ottawa. qui a passé quelques semaines à Winnipeg, au sujet du recensement de Manitoba, a été mardi soir, à l'Hôtel du Canada, l'objet d'une démonstration flatteuse de la part des officiers du recensement et quelques autres amis. Une canne à pommeau d'or avec inscription de circonstance lui fut présentée par le commissaire en chef du recensement, M. l'échevin Mulvey, qui dans les quelques remarques appropriées qu'il fit, parla du courage, de la patience et de l'indulgence dont a constamment fait preuve M. St. Denis en donnant les instructions à chacun des officiers du recensement. Il parla en termes fort élogieux de M. St. Denis qu'il considère comme un des meilleurs officiers du service civil.

M. St. Denis que ce témoignage d'estime avait pris par surprise, remercia chaleureusement ses amis, mais il croyait ne pas avoir autant mérité, ayant eu seulement à cœur de bien remplir son devoir. Winnipeg a toutes ses sympathies, et il espère qu'avant longtemps il pourra y revenir et visiter les nombreux amis qu'il y laisse.

Le capitaine Donaldson, John MacBeth, M.P.P., commissaires du recensement, MM. M. E. Roy, A. Manseau et Edmond Germain et Georges Ham, de vieux amis de M. St. Denis adressèrent aussi quelques mots. Après de nombreuses chansons et quelques heures de récréation des plus charmantes, on se sépara en souhaitant à M. St. Denis un heureux voyage et prompt retour.

M. St. Denis est parti hier matin ; il emporte avec lui les meilleurs souhaits de tous les commissaires et énumérateurs du recensement et aussi des nombreux amis qu'il s'est acquis durant son court séjour au milieu de nous.

CHOSES ET AUTRES.

—L'annonce de l'exposition universelle de 1889, à Paris, vient de paraître au journal officiel.

—Le préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, Qué., dit que la surveillance exercée sur Viau est aussi sévère que possible. Le trop célèbre forçat traine le boulet jour et nuit. Depuis qu'il a été réintégré dans sa prison, il semble regretter le nouveau crime qu'il a commis et semble très abattu. Il a dit dernièrement à ses gardiens que ses complices lui avaient monté la tête et que seul il a payé pour tous. Il espère qu'en se conduisant bien on lui fera grâce dans quelques années.

—On annonce la mort de M. Robert Trudel, député de Champelain, Qué. M. Trudel résidait à Saint-Anne de la Pérade, et briguait de nouveau les suffrages du comté de Champlain pour la prochaine élection.

—Les chiffres suivants, extraits d'un rapport de Sir A. P. Caron, ministre de la milice, de la longévité à laquelle parvient la population canadienne-française :—

Parmi les vétérans de la guerre de 1812 et de 1813, soutenue si glorieusement par les Canadiens contre les Etats-Unis, il y en a encore 62, âgés de 90 ans ; 31, âgés de 91 ; 36, âgés de 92 ; 17, âgés de 93 ; 5, âgés 94 ; 15, âgés de 95 ; 5, âgés de 96 ; 6, âgés 97 ; 8, âgés de 98 ; 4, âgés de 99 ; 2, âgés de 100, et 1, âgé de 101. Depuis 1881, leur nombre a diminué de 1,259 à 328.

—Les pensionnaires de l'Etat sont légion aux Etats-Unis. En 1864, le montant des pensions accordées par l'Etat s'élevait à $5,000,000. L'an dernier, ce montant était porté à $56,000,000. On voit qu'il y a eu progrès, mais un progrès alarmant.

—Le ministère conservateur en Angleterre vient de se former, comme suit :

Lord Iddlesleigh, secrétaire des affaires étrangères ;

Sir Michael Hicks Beach, secrétaire en chef d'Irlande ;

Lord Randolph Churchill, chancelier de l'échiquier ;

Le très honorable W. H. Smith, secrétaire de la guerre ;

Lord George Hamilton, premier lord de l'amirauté ;

Baron Halsbury, lord haut chancelier ;

Le très honorable Arthur Stanley, secrétaire des Indes ;

Le marquis de Salisbury, premier ministre et premier lord du trésor ;

Le marquis de Londonderry, lord lieutenant d'Irlande ;

Le vicomte Cranbrook, lord président du conseil ;

Le très honorable Henry Chaplin, président du bureau du gouvernement local ;

Le très honorable Stanhope, président du bureau de commerce ;

Lord John Manners, maître général des postes ;

Le très honorable D. Plunkett, commissaire des travaux publics ;

Sir R. Webster, procureur-général ;

Lord Ashbourne, lord chancelier d'Irlande.

Lord Churchill, par sa nomination de chancelier de l'échiquier devient le chef des députés conservateurs aux Communes.

—Le *Globe* de Toronto, donne, d'après le rôle des cotisations de la cité le chiffre du revenu annuel des classes ci-après désignées :

Avocats : 6 ont un revenu de $5,000 ; 6 de $4,000 ; 21, de $3,000 ; 28, de $2,500 ; 55, de $2,000 ; 21, de $1,500 ; 77, de $1,000 ; 53, de $800.

Un médecin chirurgien a un revenu de $5,000 ; 5, de $3,000 ; 4, de $2,500 ; 10, de $2,000 ; 7, de $1,500 ; 41, de $1,000 ; 25, de $800.

Un clergyman a un revenu de $5,000 ; 4, de $3,000 ; 2, de $2,300 ; 8, de 2,000 ; 11 de $1,500 à $2,000 ; 12, de $1,000 à $1,500 ; 2, de $9,000 ; 7, de $800.

Le même journal estime qu'à part ceux des clergymen les revenus mentionnés sont audessous de ceux déclarés.

—On annonce la mort de M. Samuel J. Tilden arrivée hier à New-York, presque subitement. M. Tilden, démocrate, fit la lutte contre M. Hayes pour la présidence des Etats-Unis, en 1876. Il était âgé de 76 ans.

—M. l'abbé Eustache Picard P. S. S., est mort, samedi soir, à Montréal, après une longue et pénible maladie.

Ce vénérable prêtre est né le 20 juin, 1817 en la paroisse de Notre-Dame de la Côte des Neiges et a été ordonné prêtre le 30 août 1840. Il est le fondateur de l'Union de Prières et de plusieurs autres œuvres pies.

—Le *Times* de Londres, parlant des difficultés pendantes entre le Canada et les Etats-Unis relativement à la question ces pêcheries, dit : en dernière ressource, le différend ne peut être réglé que par voie d'arbitrage ou par voie de traité. Les Canadiens ont déjà laissé voir qu'ils sont prêts à renoncer à leur politique d'exclusion en échange de concessions fiscales et l'on pourrait très justement demander à l'industrie des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre de payer le privilège qu'ils réclament avec raison en laissant entrer en franchise le poisson canadien et les huiles canadiens."

—L'union des libéraux et des nationaux a amené la défaite des conservateurs à Chambly. M. Préfontaine, de tout temps libéral, a été élu par 92 voix de majorité. Qui va profiter de ce succès, sont-ce les nationaux ou les libéraux ?

—*La Nation*, organe des Canadiens-français des comtés de Prescott et Russell a cessé de paraître pour quelque temps.

NAISSANCES

En cette ville, le 3 août courant, Madame F. A. Talbot, un fils.

En cette ville le 30 juillet dernier, Madame George Gentès, un fils.

A Saint-Norbert, le 26 juillet dernier, Madame Benjamin Bohémier, un fils.

MARIAGE.

PRENDERGAST-MONDOR.—A Québec, jeudi, le 29 juillet dernier, par M. l'abbé T. E. Hamel, V.-G., James Prendergast, M.P.P., de Saint-Boniface, à Melle Olivina Mondor, aussi de cette ville.

A Sainte-Anne, le 1er courant, par M. l'abbé Giroux, curé, M. Thomas Beaulieu de Saint-Boniface, à Melle Vitaline Girouard de Sainte-Anne.

DECES.

A Winnipeg le 30 juillet dernier, à l'âge de 32 ans, M. Joseph Boisvert, Epicier. Les funérailles ont eu lieu dimanche, à l'église Sainte Marie de Winnipeg, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire.

En cette ville, le 2 août courant, à l'âge de 7 mois et 4 jours, Joseph Philippe-Cléophas, enfant de M. Joseph Buron.

HOPITAL SAINT-BONIFACE,

CONCERT.

Le concert organisé pour aider à la construction de l'Hôpital de Saint-Boniface, aura lieu sous peu dans la salle du Collège que les Révérends Pères Jésuites ont bien voulu mettre à la disposition du comité d'organisation. Tout est charité dans ce concert. C'est mues par ce motif que les meilleures voix de Saint Boniface et de Winnipeg ont bien voulu concourir et payer de leurs personnes dans l'occasion.

Au public maintenant de faire sa part et de prouver l'intérêt qu'il porte à l'œuvre en se rendant en grand nombre à ce concert.

Le programme sera donné dans quelques jours, il est varié et les différents morceaux ont empruntés aux compositeurs les plus célèbres.

Province de Manitoba.

ACTES DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1886.

Les demandes suivantes de licences ont été reçues :

Fred Rochett, Hôtel, Saint-Léon ;
C. H. Rowen. Hôtel, Morden ;
A. I. McPherson, Hôtel, Solsgirth ;
D. Gillespie, Hôtel, Plympton.

R. LATOUCHE TUPPER,
Inspecteur en Chef.

Winnipeg, 22 juillet 1886.
2ins.29.7.86.

Chronique Locale.

—La cité de Winnipeg sera éclairée par 36 lampes électriques, dans quelques jours.

—Dorénavant les malles pour la Grande-Bretagne au lieu d'être fermées le vendredi soir le seront le samedi matin à 8.30., à Winnipeg.

—Par toute la province les récoltes sont commencées, et même elles seront terminées en differents endroits à la fin de cette semaine.

—L'essai qui a été fait lundi soir de la *Globe hand grenade*, en cette ville, a prouvé que la composition était excellente pour éteindre le feu.

—Le cirque de Cole qui a passé la journée de samedi à Winnipeg a été visité pas des milliers de personnes.

—Vendredi soir, à 8.00 heures, il y aura assemblée des membres de la brigade du feu au poste des pompiers.

—La rentrée au Collége de Saint-Boniface aura lieu le 25 courant, au pensionnat de Saint-Boniface le 19 courant et à l'Académie Saint-Marie de Winnipeg le 17 courant.

—L'eau de la Rivière Rouge baisse toujours. De ce côté-ci de la rivière, il est possible de se rendre à pieds secs jusqu'au second pire du pont Saint-Boniface.

—La soumission de M. G. Cinq-Mars pour construire une digue et unechaussée à la Baie Saint-Paul, à été acceptée par le département des travaux publics.

—Le gouvernement de la Puissance offre une récompense de $250,-00 pour l'arrestation de ceux qui ont volé la malle de Prince-Albert, près d'Humboldt, le 17 juillet dernier.

—Le second convoi de thé venant directement de Yokohama, Japon, est arrivé à Winnipeg mardi soir. Il était formé de 15 chars, dont 10 vont à Brockville, 2 à Montréal et 3 à Chicago.

—Une compagnie qui se forme à Winnipeg sous le nom de "Packing and Provision Co.", a l'intention de demander au conseil de ville un bonus et une exemption de taxes, au cas ou elle se déciderait de venir faire affaire dans Saint-Boniface.

—La vente des lots de la municipalité de Saint-Boniface pour arrérages de taxes, a eu lieu lundi à l'hôtel-de-ville. Quatre lots seulements furent mis en vente et adjugés pour $504.00 Les taxes des autres terrains annoncés furent payées avant la vente.

—Les soumissions suivantes de M. Cléophas Marcoux au bureau d'agriculture ont été acceptées ; pour agrandir la grainerie et poser des pôteaux et palissades sur les terrains de l'exposition, en cette ville. M. Thos. Cassin doit faire le réservoir pour l'eau et les travaux d'agrandissement du poulailler, sur les mêmes terrains.

—James Magurnin, employé de la maison O'Loughlin, de Winnipeg, était occupé, jeudi dernier après-midi, à empaqueter des capsules explosibles, lorsqu'il enfonça un clou dans l'une d'elles et il se produisit une terrible explosion Magurnin fut horriblement mutilé et mourut quelques minutes après l'accident.

—La votation pour l'élection d'un échevin pour le quartier No. 5 de la cité de Winnipeg vient d'avoir lieu. Autant qu'on en peut juger par le nombre de votes enregistrés, la lutte qui se faisait entre MM. W. Grundy et W. G. Fonseca, a excité peu d'intérêt. Sur un total de 508 voix, Grunby en a obtenu 276, et son adversaire Fonseca 232 ; laissant une majorité de 44 pour le premier.

—La demande d'hommes pour travailler sur chemins de fer est considérable. On en demande 1,600 pour ouvrage dans les Montagnes. La ligne du Sud-Ouest en a besoin de 300, M. Shields de 200 sur sa division entre Medecine Hat et Donald et 50 sont requis entre Winnipeg et Port-Arthur. Dans les montagnes les charpentiers gagnent $2 50 par jour et les journaliers $1.75.

—Le rapport mensuel du Bureau d'Immigration montre que pendant le mois de juillet il est arrivé 1,156 émigrants dans Manitoba, repartis comme suit : Canadiens, 291 ; Français, 13 ; Norwégiens, 15 ; Ecossais, 119 ; Irlandais, 32 ; Allemands, 10 ; Anglais, 262 ; Russes, 4 ; Bohémiens, 21 ; Américain, 1 ; Suédois, 11 ; Hongrois, 4 ; Islandais, 349 ; Finlandais, 6 ; Italiens, 7 ; Danois, 1 ; Roumaniens, 2 ; Autrichiens, 4 ; Hollandais, 3.

La semaine dernière il est arrivé 550 émigrants, le nombre le plus considérable pour aucune des semaines de l'année.

Chronique de la Province.

Saint-Jean-Baptiste,

31 Juillet.—Un bon nombre des cultivateurs de cette paroisse ont commencé à couper leur blé lundi dernier le 26 courant. Il est bien rare, disent les anciens que la moisson commence aussi à bonne heure.

Malgré la grande sècheresse qui a été continuelle depuis le printemps, le rendement du blé sera bon et dépassera de beaucoup les prévisions qu'il y a quelques semaines.

Il faut que le sol ait une fertilité une force extraordinaire pour que le grain puisse grandir, former des épis bien fournis et pesants avec aussi peu de rosée qu'il y a eu.

Les grains qui ont été semés un peu tard n'ont pas aussi bien réussi : l'orge et l'avoine donneront beaucoup moins que la moyenne en certains endroits.

Les cultivateurs sont en général bien contents de la part qui va leur être faite par la Providence cette année, et ils se proposent de toujours faire leur possible pour faire du guéret d'automne et confier le grain à la terre aussitôt que possible le printemps.

—Notre digne curé a eu la visite cette semaine de M. l'abbé Joyal, curé de St. Didace, Qué. Le Rév. M. Samoisette était son compagnon de voyage. M. l'abbé Joyal est enchanté du pays, de la richesse de son sol, de l'abondance des moissons qu'il contemple, de la position que se sont faites le grand nombre de ses compatriotes groupés dans tous les centres de la Rivière Rouge qu'il a visités. Ah ! se dit M. l'abbé Joyal, si ceux de nos cultivateurs de la province de Québec, qui ont à ouvrir des terres d'un sol médiocre, à les débarrasser du bois, des souches, des roches, au prix de bien des années de fatigues, de sueurs et de dépenses, s'ils connaissaient un peu mieux Manitoba, ils y viendraient en foule.

—Durant les premiers six mois de la présente année, il y a eu a St Jean-Baptiste 23 naissances, 3 mariages et 6 décès ; sur le nombre de naissances il n'y a que 8 garçons, et les décès sont tous ceux de jeunes enfants.

Sainte-Anne des Chênes.

1er Août.—Notre retraite jubilaire s'est terminée le jour de la fête de la Bonne Ste. Anne. C'est le Rév. Père Lecomte qui l'a prêchée.

Tous les paroissiens de Sainte-Anne ont abandonné les travaux des champs, pour venir entendre la parole éloquente et énergique du prédicateur ; c'était vraiment un spectacle édifiant de voir cette foule nombreuse, recueillie et attentive, se presser autour de la chaire sacrée, suivre ponctuellement tous les exercices de la retraite, et recevoir pieusement et avec une foi qui rayonnait sur les figures, le Dieu qui a choisi nos autels, pour sa demeure.

—Le jour de la fête de Sainte-Anne, les paroissiens de Lorette, conduits par leur zélé curé ont fait leur pélérinage annuel. Bon nombre de pélerins des paroisses environnantes s'étaient joints à ceux de Lorette. Aussi, notre église fut trop petite pour contenir tout le monde pélerins, qui était venu prier la Bonne Ste Anne dans le sanctuaire qui lui est dédié et vénérer la relique de la mère de la Ste Vierge.

Bon nombre de pélerins furent obligés, avec les paroissiens de Ste Anne d'entendre autour de l'église, la messe qui fut chantée par le curé de Lorette, et durant laquelle, tous reçurent la sainte communion. Après la messe, ils se dispersèrent pour prendre le diner, et à 2 heures il y eut récitation du chapelet, devant la sainte relique, puis le Rév. Père Lecomte monta en chaire et nous parla en termes éloquents et émus, de la Bonne Ste Anne, de cette femme forte dans les épreuves, forte dans les afflictions, et de la confiance que nous devons avoir envers cette grande sainte, qui semble avoir choisi le Canada, pour manifester sa bonté et sa puissance.

Aussi, avec quelle religieuse attention, la parole entrainante et touchante du Rév. Père fut-elle écoutée, et avec quelle foi, quelle piété, quelle ferveur, les pélerins s'approchèrent-ils de la balustrade, pour vénérer la relique de la Bonne Ste Anne ? Qu'il était beau le spectacle de ces nombreux pélerins, venant demander, les uns, la guérison d'une maladie, qui les empêche de se livrer à leur travail ordinaire, les autres venant prier pour des êtres bien chers à leur cœur affligé.

Après le chant du *Te Deum* et la bénédiction du Très-Saint Sacrement, le curé de Ste Anne remercie le Rév. Père Lecomte comme son divin Maître, ce bon Père a passé dans notre paroisse, en faisant le bien. Ce bon Père si zélé, qui appartient à cette congrégation des Oblats, que nous, habitants de Manitoba, avons tant de motifs d'estimer et d'aimer, félicita et les pelerins, et les paroissiens de Ste Anne, qui après avoir chanté ensemble un cantique en l'honneur de la Bonne Ste Anne, se séparèrent en s'écriant vive la Bonne Ste Anne.

Le Rév. Père Lecomte parti le même jour, avec notre curé, pour donner la retraite aux gens de La Broquerie, est revenu jeudi dernier et est reparti pour St. Boniface vendredi matin.

—Les pluies abondantes de la semaine dernière ont fait grand bien à la récolte, qui promet d'être bonne.

—M. Robert Ramsay se construit une jolie résidence pour remplacer celle qui a été détruite par un incendie, le printemps dernier

—Les ouvriers ont fait des réparations considérables à notre couvent, et achèvent de le peinturer.

—Melle. S. Bélanger, élève du couvent de Ste Anne, est entrée au noviciat des RR. SS., de la charité.

La Broquerie.

29 juillet.—L'hon. M. Girard était ici il y a quelques jours. Il s'est rendu jusqu'à l'extrémité de la paroisse chez M. Bédard qui est en voie de bâtir un moulin à scie dans notre localité.

Comme tous ceux qui viennent dans notre paroisse, l'hon. sénateur a été agréablement surpris par la beauté de cette partie de Manitoba. En effet, la monotonie de la prairie est rompue ici par les côteaux, les vallons et les bois, et la belle récolte que nous avons n'est pas ce que le tableau offre de moins attrayant. Nous avons aussi la source de la rivière La Seine qui nous donne toujours une eau pure et froide, même dans nos plus grandes chaleurs.

—Nous sommes tous particulièrement favorisés cette année. Après avoir reçu à la fin de juin, la visite de notre bien-aimé premier pasteur, Mgr Taché, nous achevons aujourd'hui même notre retraite du jubilé que le Rév. Père Lecomte est venue prêcher. L'éminent prédicateur a été accueilli avec bonheur par toute notre population, et tous ont été heureux de se rendre à l'appel chaleureux qu'il a fait.



$250.00 de Recompense.

Le Maître Général des Postes donnera une récompense de deux cent cinquante piastres pour tel témoignage qui pourra mener à l'arrestation et à la preuve de culpabilité de celui qui avec son complice ou ses complices a arrêté et volé la malle de Prince-Albert, au sud d'Humboldt, le 17 juillet 1886.

Telle information pourra être donnée au Commissaire de la Police à Cheval du Nord-Ouest, à Régina, ou au soussigné

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Postes, Winnipeg, Man., 29 juillet 1886.

3ins. 5. 8. 86.



SOUMISSIONS pour permis de couper du bois sur les Terres de la Couronne dans le District d'Alberta, T. du N.-O.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et marquées "Soumissions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi lundi, le 5ième jour de juillet prochain, pour deux limites de bois de dix-huit et dix neuf milles carrés respectivement, situées à la source de la Rivière aux Arcs, dans le District d'Alberta.

Des plans montrant la position à peu près exacte de ces limites en même temps que les conditions auxquelles elles seront licenciées, peuvent être obtenus à ce Département ou aux Bureaux des Bois de la Couronne à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS.
Sous-Ministre de l'Intérieur.

- Note—Le temps pour recevoir des soumissions pour ces limites est prolongé du 5 juillet au 20 août.

A. M. BURGESS,

Ottawa, 25 juin 1886.
3ins. 1.7.86,

MUNICIPALITÉ DE ST. NORBERT.

AVIS PUBLIC.

Le conseil de la Municipalité de St. Norbert siégera en Cour de Révision pour entendre les plaintes qui pourront être portées contre le rôle d'évaluation de la dite Municipalité, pour l'année courante, mercredi 25ième jour d'Août prochain à 10 heures de l'avant midi, à la salle du conseil, chez M. J.-Bte Landry à Saint-Norbert.

Par Ordre,
CHS. HENRI PACAUD,
Greffier de la Municipalité de St. Norbert.

Saint-Norbert, 27 juillet 1886.
2ins.29.7.86.



Les personnes ayant besoin de garçons de ferme, d'ouvriers, de serviteurs, ou d'aides pour tous les travaux, sont priées de se mettre en communication avec l'agent d'Immigration du Gouvernement de Manitoba, à Winnipeg, et de lui faire connaitre la nature des travaux qu'elles ont à faire exécuter ou l'aide dont elles ont besoin, les gages qu'elles paieront, et la probable durée de l'emploi, ensemble avec leur adresse et toutes les informations nécessaires pour permettre à l'agent de placer les immigrants qui demanderont un emploi immédiat lors de leur arrivée dans la Province.

JAMES A. GREEN,
Agent d'Immigration.

Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé,

Bureau de l'Immigration, Winnipeg, 5 juillet, 1886.

jno 15.7.86

PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues

française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

ALLEN'S LUNG BALSAM

RIGHT LOBE — WIND PIPE — LEFT LOBE — BRONCHIAL TUBES

"This Engraving represents the Lungs in a healthy state."

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

L'AMI DES PAUVRES.

CET AMI EST LE

PAIN KILLER

DE PERRY DAVIS.

PRIS INTERIEUREMENT, guerit la Dyssenterie, le Choléra, la Diarrhée, les Crampes et les Douleurs d'Estomac, les maladies du Foie, la Dyspepsie, les Indigestions, les Rhumes Soudains, la Toux, etc.

EMPLOYÉ À L'EXTERIEUR, il guerit le Panaris, les Engelures, les Entorses, les Ulcères, les Brûlures, la Rhumatisme, le Neuralgies, les Douleurs dans les Membres et les Jointures, etc., etc.

En vente chez tous les Pharmaciens, **25c.** et **50c.** la Bouteille.

Prenez Garde aux Imitations.

RICHARD & CIE., MARCHANDS DE LIQUEURS

EN GROS ET EN DETAIL,

SONT DÉMÉNAGÉS DANS LE

Nouveau Bloc de Forrest

4ème porte au nord de leur ancien magasin,

No. 365, Rue Principale,

WINNIPEG,

avec un assortiment complet et des plus variés de tout ce qui se trouve ordinairement dans une maison de première classe comprenant les premières qualités de

VINS, EAUX-DE-VIE, WISKEYS, BIERES, CIGARES, ETC., ETC.,

A PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS.

Leur CLUB WHISKEY n'est pas égale dans tout Winnipeg.

L'ENSEIGNE DE LA GROSSE BOUTEILLE a aussi été transportée au

No. 365, Rue Principale,

WINNIPEG.

RICHARD & CIE.

2m 6,11,84

APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

EDWARD KELLY

Appareils de Chauffage à Vapeur et à Eau Chaude.

Ouvrages de Plombier et poseur de tuyaux à gaz.

No. 313, Rue Principale, Winnipeg, Man.,

Plans, Devis et Estimations fournis sur demande.

Tuyaux, Valves, Fournitures, Pompes, etc., toujours en mains.

Une visite est sollicitée.

1an.8.7.87.

PERSONNES ATTEINTES

DE DEBILITE NERVEUSE.

On accorde un essai loyal de trente jours de l'usage de la célèbre ceinture voltaïque du Dr. Dye avec l'application du suspensoire électrique, pour le soulagement rapide et la guérison permanente de la *débilité nerveuse*, perte de vitalité de force et de toutes sortes de douleurs. Aussi pour plusieurs autres maladies. On garantit un recouvrement complet de santé, de vigueur et de force. On ne court aucun risque. On recevra franc de port une brochure illustrée sous enveloppe cachetée, en s'adressant à VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH. 6m. 141 86.

L'HUILE St JACOB

MARQUE DU COMMERCE.

LE GRAND

REMÈDE ALLEMAND

POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commercants De Medecines.

A. VOGELER & CIE.

Baltimore, Md., U. S. A.

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

ALLEZ CHEZ

J. G. MILLS et Cie.,

Pour acheter du Thé et du Café.

20 cts. la livre ou 5 livres pour $1.00, d'un lot de Thés Noirs et Japonais de choix acheté à un prix inférieur à celui qui a été payé pour l'importer. Venez en acheter une livre pour l'essayer. Ils sont excellents. Nous avons aussi 100 poches de fleur *Strong Baker* que nous vendons à $2.00 la poche. Cet article ne constituant pas notre commerce doit être vendu sans délai.

J. G. MILLS & Cie.,

MARCHANDS DE THÉS,

368, Rue Principale.

WINNIPEG.

1an 10. 6. 86.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 225 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

La Consomption POSITIVEMENT GUÉRIE.

Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être guéries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule préparation connue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS : à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boite gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez pleinement satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boite $3, ou 4 boites pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur reception de l'argent, adressez,

ASH & ROBBINS,
360 Fulton St., Brooklyn, N. Y

28 Décembre, 1882. 1a

Crédit Foncier Franco-Canadien.

Prêt sur Hypothèque pour cinq ou dix ans, sans fonds d'amortissement, et pour dix à vingt ans avec fonds d'amortissement. Taux de l'intérêt : pas plus que 8 par cent.

Le Fonds d'Amortissement s'applique au paiement de la dette et porte intérêt composé au taux payé par l'emprunteur.

Ce mode offre autant d'avantages aux municipalités et aux arrondissements d'ecole, qu'il en offre aux particuliers.

L'emprunteur peut payer sa dette quand bon lui semble pourvu qu'il paie à la Compagnie une indemnité de trois mois d'intérêt.

La Compagnie n'a pas de sous-agents.

En s'adressant au soussigné, l'on peut se procurer des circulaires en Français ou en Anglais, qui donnent toutes les informations requises.

J. ROYAL, AGENT,
Bureaux—Royal & Prud'homme,
Rue Principale, Winnipeg.

no 23 10 84.

EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

Poudre — Victoria — à Pate

Poudre a Pate Victoria,

Vendue par

MM. F. LÉTOURNEAU et N. GERMAIN

Epiciers, de Saint-Boniface.

La plus Forte, la plus Pure, la plus Economique et la Meilleure sur le Marché. Boites de 8 et 16 onces ; 20c. et 35c. ; Plein poids. DEMANDEZ-LA A VOTRE EPICIER.

C. H. GIRDLESTONE,
Propriétaire de Moulin pour Moudre les Epices et Manufacturier de Vinaigsre.

1a 18,3, 86

MAGASIN

— DE —

Grains et de Farine

AVENUE TACHE

SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

M. FÉLIX GENTÈS désire informer ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a pris pessession de l'ancien magasin de M. F. Létourneau.

Il aura toujours en mains un assortiment des plus complets de

SON, GRU, AVOINE, BLÉ, FARINE, PROVISIONS,

SIROP et SEL par quart.

Les prix de M. Gentès défient la concurrence. Nous en donnons quelques-uns pour vous convaincre :

FLEUR "PATENT PROCESS"	$2.50
" "STRONG BAKER"	2.00
" "SNOW FLAKE"	1.80
" "SUPERFINE"	1.25
GRU et SON, 100 lbs	0.40

N'oubliez pas l'endroit ;

FÉLIX GENTÈS,
Bloc LaRivière, Avenue Taché,
Saint-Boniface.

3m 27,5,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse :—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait.

Bureau de Poste, Boite 152,

1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 l †7 30 pm
†6 55 a m l 14		14 a †7 00 pm
† 4 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine Hat	16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11		13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 l 12 30 p m
12 01 p m l 10		12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Allant Sud.

Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est

Départ	Stations.	Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.

ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

$500 de Récompense !

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boites contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J. MITCHELL & CIE, Droguistes, Winnipeg, Manitoba.

28 Décembre, 1882. 1a.

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boite contient le traitement d'un mois. Une piastre par boite, ou six boites pour cinq piastres ; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boites guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boites sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

— :o: —

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITES,

CARTES DE SOIRÉES,

PAN-CARTES,

CATALOGUES,

BROCHURES,

CIRCULAIRES,

ENTETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

ENVELOPPES,

PROGRAMMES,

PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

—(o **TOUTES ESPECES DE** o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales.

— :o: —

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA